

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 29 janvier 2025

sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VOGT Marie-Line.

Membres absents : WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à SORGIUS Christian, WERNERT Annie a donné procuration à ROEHLLY Sylvie, BLANCK Dominique a donné procuration à KLEINMANN Jean-Jacques, WEEBER Michelle a donné procuration à REGNIER Clarisse, MUGLER Christelle a donné procuration à ACKER Dominique, VATRY Edwige a donné procuration à GASSERT Cédrine.

Objet : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour le projet de reconstruction d'une école maternelle, de construction d'un accueil périscolaire, aménagement paysager de la cour d'école et du site

Madame le Maire rappelle les différentes délibérations prises pour lancer le projet de reconstruction d'une école maternelle, de construction d'un accueil périscolaire, aménagement paysager de la cour d'école et du site, à savoir les délibérations du 7 décembre 2023 approuvant le programme du projet et le lancement d'un concours restreint sur esquisse pour la désignation du maître d'œuvre, et du 4 juillet 2024 portant désignation du maître d'œuvre.

Madame le Maire laisse la parole à M. Sébastien BOETSCH représentant les bureaux d'architectes (DWPA, associé au cabinet SCHERRER et BOETSCH) pour présenter le projet d'Avant-Projet Définitif (APD).

Madame le Maire expose que l'évolution du coût prévisionnel des travaux entre les phases Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Définitif (APD) s'explique essentiellement par l'intégration des résultats des rapports amiante et plomb ainsi que du rapport de sol qui impacte lourdement les lots Gros-Œuvre et Voies et Réseaux Divers.

- Phase concours (valeur juillet 2024)	5.490.000,00€ HT
- APS (valeur novembre 2024)	5.873.240,00€ HT y compris options *
- APD (valeur novembre 2024)	6.189.550,00€ HT

*(45m² de sous-sol en sus 20.000,00€ HT, brasseurs d'air confort d'été 24.000,00€ HT)

L'estimation prévisionnelle définitive en phase APD (valeur novembre 2024) s'élève par conséquent à elle à 6.189.550,00€ HT pour la partie travaux auxquels s'ajoutent 832.200,00€ HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un total de 7.021.750,00€ HT (8.426.100,00€ TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ; après avoir délibéré ; à la majorité (1 abstention)

APPROUVE l'APD proposé par le cabinet d'architectes DWPA associé au cabinet SCHERRER et BOETSCH ;

DEMANDE au cabinet d'architectes DWPA associé au cabinet SCHERRER et BOETSCH de débiter la phase PRO-DCE ;

DONNE tout pouvoir au maire pour accomplir les formalités nécessaires et pour mener à bien la réalisation de cette opération.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 31 janvier 2025

Transmis à la Préfecture le 31 janvier 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi

n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 31 janvier 2025

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



La secrétaire,
Cédrine GASSERT